

D 23-65	L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR UNE DURÉE DE 6 MOIS.	<u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, conseillers municipaux.
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	<u>Absents excusés :</u> Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Patrick BARBA : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD
	Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour accroissement temporaire d'activité au service des eaux pour une durée de 6 mois.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social Territorial lors de la réunion du 12 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.

